



BULLETIN DE RÉSERVATION

Vide-greniers de So Art l'École de Danse

Le **dimanche 10 août 2025** de 9h00 à 18h00, se tiendra le grand vide grenier de l'association So'art. Il aura lieu dans la halle à la volaille de Samatan, les tables et chaises seront fournies, vous n'aurez qu'à installer votre stand à partir de 7h00, jusqu'à 8h45. **Attention, vous devrez être muni de votre carte d'identité.**

Pour vous inscrire :

Merci de remplir soigneusement votre bulletin d'inscription, d'y joindre votre règlement ainsi que les justificatifs demandés, et **de l'envoyer ou le déposer** à :

A l'attention de So'art.

Mairie de Samatan

2 place de la fontaine

32130 Samatan,

Nom : Prénom :

Adresse : CP / Ville :

Tél : E-mail :

Particulier Professionnel (N° SIRET :

Nature des produits :

Emplacement demandé : ____ m linéaires × 3 € = _____ €

Moyen de paiement

Chèque à l'ordre de "So' Art "

Espèces

 Pièces à fournir :

- Photocopie pièce d'identité
- Bulletin + règlement
- Justificatif professionnel si pro

 Annulation / Remboursement :

 **Aucun remboursement en cas d'annulation de votre part.**

 Confirmation : un SMS ou e-mail vous sera envoyé après enregistrement.

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation du règlement de la manifestation.

Date : ___ / ___ / 2025

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Organisation

Le vide-greniers est organisé par So Art l'École de Danse, à la Halle à la Volaille, Samatan, le dimanche 10 août 2025 de 9 h à 18 h. Les exposants pourront s'installer à partir de 7 h 00, jusqu'à 8h45.

2. Inscriptions

Ouvert aux particuliers et professionnels sous condition de ne pas vendre d'articles neufs. Réservation obligatoire, validée à réception du bulletin rempli, pièces jointes et paiement.

3. Attributions

L'organisateur attribue les emplacements par ordre d'inscription. Installation dès 6 h 30. Les véhicules doivent sortir du site à 8 h.

4. Tarifs

3 € par mètre linéaire.

5. Comportement / Sécurité

- Les allées doivent rester dégagées pour les secours.
- Respect du voisinage et des horaires
- Emport des déchets et propreté obligatoire.

6. Produits interdits

Neufs, alimentaires, animaux, alcool, tabac, armes, etc.

7. Responsabilité & assurance

So 'Art décline toute responsabilité pour vol, perte ou dommages. Chaque exposant veille à sa responsabilité civile.

8. Annulation & remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation est à l'initiative de l'exposant. Si l'association annule l'événement, les exposants en seront avertis et remboursés.

Fait à Samatan, le

Signature et mention « Lu et approuvé » :